



Commune de Mécleuves

Séance du 24 novembre 2014

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	13
absents	3
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERNARD, BEUGUEHO , MEYER, COLLIGNON, GENCO

Mmes LEDUC, CABIROL, GEOFFROY, COLLADO, WEBER

Absents excusés : Mme MELIANI ayant donné pouvoir à Mme LEDUC
Mr BERTRAND, Mme THIRIAT

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du

25/11/2014

Dépôt en Préfecture

25/11/2014

Affichage du

25/11/2014

Convocation du

18/11/2014

1) **Modifications budgétaires**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de modifier le budget afin de faire face aux dépenses supplémentaires, notamment liées au périscolaire.

Dans la mesure où le budget primitif, section de fonctionnement, a été présenté et voté en suréquilibre, il propose d'augmenter uniquement les dépenses :

- Article 6554 : + 13.000 €

D'autre part, en section investissement, il est proposé les modifications suivantes :

- Opération 50, article 2184 : + 1.500 €
- Opération 68, article 2131 : - 1.500 €

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité des voix les modifications proposées.

Le Maire,
M. TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	13
absents	3
exclus	0

Séance du 24 novembre 2014

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERNARD, BEUGUEHO , MEYER, COLLIGNON, GENCO

Mmes LEDUC, CABIROL, GEOFFROY, COLLADO, WEBER

Absents excusés : Mme MELIANI ayant donné pouvoir à Mme LEDUC
Mr BERTRAND, Mme THIRIAT

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du

2) Révision du POS en PLU

25/11/2014

Dépôt en Préfecture

25/11/2014

Affichage du

25/11/2014

Convocation du

18/11/2014

Afin de doter la commune d'un document d'urbanisme conforme au contexte législatif en vigueur et compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.) de l'Agglomération Messine approuvé le 20 novembre 2014 par le Comité Syndical du S.C.O.T., il s'avère aujourd'hui nécessaire de procéder à une révision du P.O.S. en vigueur et à sa transformation en P.L.U.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal

DECIDE :

1- de prescrire la révision du P.O.S. sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.123-6 et suivants et R.123-15 du code de l'urbanisme;

2 – de solliciter les services de l'AGURAM pour la réalisation de la révision du P.O.S en P.L.U.;

3- Lorsque les démarches auront démarrées :

- de soumettre à la concertation (cf. L.300.2), pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :



Commune de Mécleuves

- mettre à disposition du public les différentes informations aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- une information régulière dans le journal municipal et sur le site internet de la Commune ou par tout autre moyen jugé utile,
- une ou plusieurs réunions publiques seront organisées. Les dates seront publiées par les moyens habituels, en temps utile.
- d'associer les services de l'Etat conformément aux dispositions de l'article L123.7 du code de l'urbanisme;
- de consulter au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L.123- 8 et R.123-16, si elles en font la demande;
- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la révision du P.L.U. ;
- de solliciter l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du plan local d'urbanisme ainsi que le Conseil Général pour l'attribution de la subvention octroyée désormais à ce même titre ;
- d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au budget de l'exercice considéré;

4 - l'issue de la concertation :

Monsieur le Maire dressera le bilan de la concertation au regard des observations émises. Il le présentera devant le Conseil Municipal qui en délibèrera.

Conformément aux articles L121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée:

- au préfet de la Moselle ;
- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général ;
- au président du syndicat mixte en charge du SCOT de l'Agglomération Messine,
- au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat (Communauté d'Agglomération Metz Métropole) ;
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture de la Moselle;
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains (Conseil Général de la Moselle).

Le Maire,
M. TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	13
absents	3
exclus	0

Séance du 24 novembre 2014

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERNARD, BEUGUEHO , MEYER, COLLIGNON, GENCO

Mmes LEDUC, CABIROL, GEOFFROY, COLLADO, WEBER

Absents excusés : Mme MELIANI ayant donné pouvoir à Mme LEDUC
Mr BERTRAND, Mme THIRIAT

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du

25/11/2014

Dépôt en Préfecture

25/11/2014

Affichage du

25/11/2014

Convocation du

18/11/2014

3) Demande de subvention au Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de requalification de la rue des jardins et chemin de la fontaine à Frontigny ainsi que leur montant.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de solliciter l'aide du Conseil Régional à hauteur de 25.000 € pour un coût total projeté de 813.544,94 € HT.

Il charge Mr le Maire de signer tous documents ou convention qui se rapportera à cette subvention sollicitée.

Le Maire,
M. TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	13
absents	3
exclus	0

Séance du 24 novembre 2014

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERNARD, BEUGUEHO , MEYER, COLLIGNON, GENCO

Mmes LEDUC, CABIROL, GEOFFROY, COLLADO, WEBER

Absents excusés : Mme MELIANI ayant donné pouvoir à Mme LEDUC
Mr BERTRAND, Mme THIRIAT

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du

25/11/2014

4) Convention de mise à disposition des locaux au Syndicat Péri-scolaire de Jury-Chesny-Mécleuves

Dépôt en Préfecture

25/11/2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le doublement des sites pour l'accueil du périscolaire a eu lieu à la rentrée scolaire de septembre 2013 et que le Foyer Socio-Educatif du Lanceumont a été mis à disposition pour l'accueil du périscolaire midi et soir.

Affichage du

25/11/2014

Il propose au conseil municipal la convention de mise à disposition des locaux suivante (voir fichier joint) avec une participation forfaitaire de 11.000 € pour la location des locaux et les coûts de fonctionnement de celui-ci.

Convocation du

18/11/2014

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, accepte la convention proposée, demande à Monsieur le Maire de la soumettre au conseil syndical et d'émettre les avis de sommes à payer pour le 4^e trimestre 2013 et l'année 2014.

Le Maire,
M. TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	13
absents	3
exclus	0

Séance du 24 novembre 2014

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERNARD, BEUGUEHO , MEYER, COLLIGNON, GENCO

Mmes LEDUC, CABIROL, GEOFFROY, COLLADO, WEBER

Absents excusés : Mme MELIANI ayant donné pouvoir à Mme LEDUC
Mr BERTRAND, Mme THIRIAT

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du

25/11/2014

Dépôt en Préfecture

25/11/2014

Affichage du

25/11/2014

Convocation du

18/11/2014

5) **Chemin de randonnée : achat de panneau indicatif**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la communauté de communes du Pays de Pange relatif à la demande d'achat, par Mécleuves, d'un panneau indicatif des chemins de randonnées traversant notre commune.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de ne pas donner suite et sollicite la Communauté d'Agglomération Messine pour l'achat dudit panneau.

Le Maire,
M. TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	13
absents	3
exclus	0

Séance du 24 novembre 2014

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERNARD, BEUGUEHO , MEYER, COLLIGNON, GENCO

Mmes LEDUC, CABIROL, GEOFFROY, COLLADO, WEBER

Absents excusés : Mme MELIANI ayant donné pouvoir à Mme LEDUC
Mr BERTRAND, Mme THIRIAT

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du

25/11/2014

Dépôt en Préfecture

25/11/2014

Affichage du

25/11/2014

Convocation du

18/11/2014

6) Adhésion de la Communauté de Communes du Sud Messin au SIVT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu du SIVT relatif à la demande d'adhésion de la communauté de communes du Sud Messin à leur syndicat. L'avis des communes sont sollicités.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, donne un avis favorable à cette demande.

Le Maire,
M. TOURNAIRE